



SOCOTEC

AGENCE D'ANGERS
122 rue du Château d'Orgemont
B.P. 50206
49002 ANGERS CEDEX 01
Tel : 02.41.68.67.00
Fax : 02.41.68.67.49

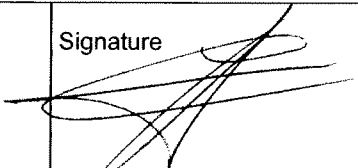
RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE

AVANT DEMOLITION D'UN IMMEUBLE

Bien immobilier concerné	Bâtiment K et N Ancien site des allumettes 243 Rue Jean Jaurès 49800 TRELAZE	N° de l'affaire : ZJ2383/1 N° de canevas : ANGERS_4590
Propriétaire	S.A. d'H.L.M. Le Toit Angevin 7 Rue de Beauval B.P. 70155 49001 ANGERS Cedex	Référence du rapport 215B0/08/1711 Saisam 1.31
Demandeur	S.A. d'H.L.M. Le Toit Angevin 7 Rue de Beauval B.P. 70155 49001 ANGERS Cedex	Date de la visite : 11 Mars 2008

CONCLUSION	<p>Il n'a pas été repéré de flocages calorifugeages et faux plafonds amiantés</p> <p>Il n'a pas été repéré d'autres matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante</p> <p>Il appartient au Maître d'Ouvrage de prévenir SOCOTEC en cas de découverte de matériaux douteux durant la phase démolition</p>
-------------------	---

Le présent rapport comprend 5 pages et en annexe, 1 plan(s), 2 PV d'analyse de laboratoire, la certification de compétence.

Fait à ANGERS, le 20 Mars 2008	<p>Auteur du rapport : CLAVREUL David Référence de la certification de compétence : DTI/0710-113 Délivrée par SQI COMPETENCES</p>	Signature 
---	---	---

Sommaire

1. OBJET DE LA MISSION.....	2
1.1. Description de l'immeuble.....	2
1.2. Décomposition de l'immeuble.....	2
2. DEROULEMENT DE LA MISSION.....	3
2.1 Documents examinés pour la visite.....	3
2.2 Liste des composants recherchés dans le cadre de la présente mission.....	3
2.3 Particularités de la visite.....	3
2.4 Autres informations sur le déroulement de la mission.....	3
3. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE.....	4
3.1 Composants contenant de l'amiante.....	4
3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante.....	4
3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante.....	5
4. INVESTIGATIONS A PREVOIR EN PHASE TRAVAUX.....	5
ANNEXE	

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel les articles R 1334-26 et R 1334-27 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêté du 2 janvier 2002). Elle est effectuée selon la norme NF X 46-020. La mission est destinée à fournir aux différents intervenants de l'opération de démolition, des informations sur la présence d'amiante dans les composants. Il appartient à chacun des intervenants d'en tirer les conséquences pour respecter ses propres obligations.

1.1. Description de l'immeuble

Ensemble de deux bâtiments établis sur un rez de chaussée

1.2. Décomposition de l'immeuble

Extérieur de l'immeuble

Rez de chaussée Bâtiment K

Rez de chaussée Bâtiment N

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble après évacuation des occupants et du mobilier pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés au chapitre 2.2.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC.
- Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux.
- Rédaction du présent rapport.

2.1 Documents examinés pour la visite

Plans descriptifs des locaux :

Extérieur de l'immeuble

Plan du rez de chaussée (imprimé en annexe)

PV d'analyse de laboratoire antérieurs au présent repérage

Néant

Rapports de repérage antérieurs au présent repérage (non joints au rapport)

Organisme : SOCOTEC ANGERS n° : 215B0/07/CD/3946 Date : 25/06/2007 Objet : Rep. composants pour D.T.A.

2.2 Liste des composants recherchés dans le cadre de la présente mission

La présente mission de repérage de l'amiante avant démolition porte sur les produits et matériaux incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble et mentionnés à l'article 1de l'arrêté du 2 janvier 2002.

2.3 Particularités de la visite

Accompagnateur : Aucun

Tous les locaux concernés ont été visités.

2.4 Autres informations sur le déroulement de la mission

Lors de notre intervention, nous n'avons pas eu accès aux éléments en couverture (éléments en hauteur)

Certains locaux étaient occupés lors de notre intervention, de ce fait aucun sondage destructif n'a été réalisé (bâtiment K).

Il appartient au maître d'ouvrage de prévenir SOCOTEC en cas de découverte de matériau douteux durant la phase démolition

3. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Les tableaux suivants décrivent les résultats de la recherche classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants ne contenant pas d'amiante (§3.2)

Les composants non analysés pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire n'a pas encore été effectuée (§ 3.3).

Les analyses des échantillons prélevés par SOCOTEC ont été effectuées par le(s) laboratoire(s) suivant(s) :

1 : LEM S.A. 20 rue du Kochersberg B.P. 47 67702 SAVERNE CEDEX

a 3.1 Composants contenant de l'amiante		
Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

N 3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante		
Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Extérieur de l'immeuble		
Conduit de fluide (eau) Evacuation des eaux pluviales en zinc et acier galvanisé	Ensemble des évacuations	Visuel
Enduits projetés Enduit mural ciment	Ensemble du bâtiment N	ZJ2383/CD/25 / META / LEM S.A.
Enduits projetés Enduit mural ciment	Ensemble du bâtiment K	ZJ2383/CD/24 / META / LEM S.A.
Rez de chaussée Bâtiment K		
Calorifugeage Mousse synthétique Armaflex	Pièce 31	Visuel
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) Plaques de plâtres verticales	Cloisons de distributions	Visuel



3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante

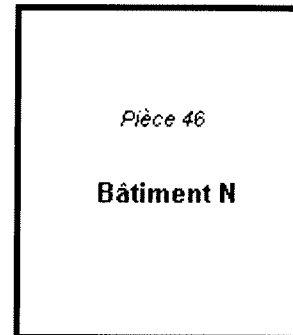
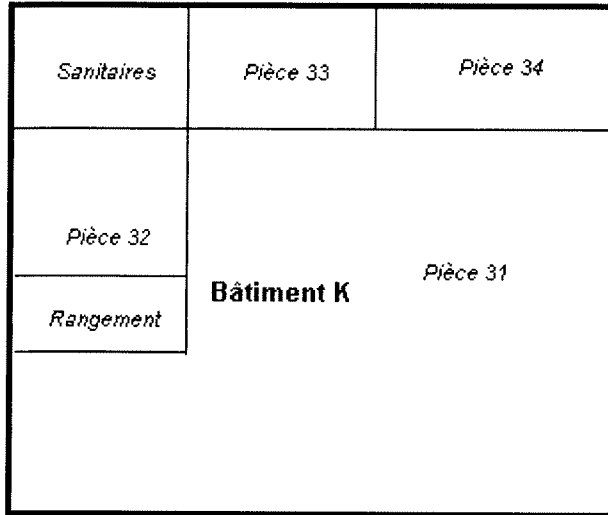
Identité du composant	Précision sur localisation	Commentaires
Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

4. INVESTIGATIONS A PREVOIR EN PHASE TRAVAUX

Parties d'ouvrages non accessibles avant démolition	Causes de l'inaccessibilité	Investigations complémentaires à réaliser entre les étapes de la démolition
Néant		

ANNEXE

Extérieur de l'immeuble	Titre du plan : Plan du rez de chaussée
-------------------------	---



Extérieur de l'immeuble	Composant : Enduits projetés Enduit mural ciment Ensemble du bâtiment K
-------------------------	---



SOCOTEC BATIMENT
Mr CLAVREUL
122 rue du Château d'Orgemont
BP 50206
49002 ANGERS CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 08S009747-006

Version du : 20/03/2008 11:46

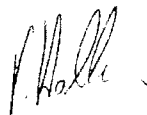
Page 1 sur 1

Date de réception : 19/03/2008

Référence dossier : ZJ2383

Référence échantillon : ZJ23823/CD/24 - Enduit ext.

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	Matériau dur	
Description microscopique en MET		
Traitement de l'échantillon	Traitement acide	
Nombre de préparations	1	
* Résultat de l'analyse par MET	Pas de fibre d'amiante	Adaptation de la NFX 43 050



Pascal Haller
Responsable Département Fibres et
Poussières

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par *

Eurofins LEM - Site de Saverny
23 rue du Kochersberg - BP 50047 - 67701 Saverny Cedex
Tél: 33 89 911 911 - fax 33 89 916 531 - e-mail: lem.saverny@eurofins.com - site web: www.eurofins.com
SAS au capital de 1 530 320 € - APE: 743B - RCS SAVERNY: 489 017 897 - Siret: 489 017 897 00013



Extérieur de l'immeuble	Composant : Enduits projetés Enduit mural ciment Ensemble du bâtiment N
-------------------------	---



SOCOTEC BATIMENT
Mr CLAVREUL
122 rue du Château d'Orgemont
BP 50206
49002 ANGERS CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 08S009747-007

Version du : 20/03/2008 11:46

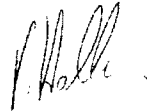
Page 1 sur 1

Date de réception : 19/03/2008

Référence dossier : ZJ2383

Référence échantillon : ZJ23823/CD/25 - Enduit ext.

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1		
Description visuelle	Matériau dur	
<i>Description microscopique en MET</i>		
<i>Traitement de l'échantillon</i>	Traitement acide	
<i>Nombre de préparations</i>	1	
* Résultat de l'analyse par MET	Pas de fibre d'amiante	Adaptation de la NFX 43-050



Pascal Haller
Responsable Département Fibres et
Poussières

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par *

Eurofins LEM - Site de Saverny
29 rue du Kochersberg - BP 50047 - 67701 Saverny Cedex
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - e-mail : lem.saverny@eurofins.com - site web : www.eurofins.com
SAS au capital de 1 530 329 € - APE 743B - RCS SAVERNY 489 017 897 - Siret 489 017 897 00013





CERTIFICAT DE COMPETENCES

SQI certifie par la présente que :

DAVID CLAVREUL

Enregistré(e) sous le N°SQI : sq1018/07

A passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

Domaine Technique	Certification Initiale	Limite de validité*
AMIANTE	21/01/2008	20/01/2013
PLOMB	26/10/2007	25/10/2012
TERMITES Métropole	21/01/2008	20/01/2013
DPE	26/10/2007	25/10/2012

qui ont été réalisés par S Q I conformément au référentiel

NF EN ISO/CEI 17024 : 2003

Et aux arrêtés compétences

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des opérations de repérage et de diagnostic Amiante dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des constatations de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification

Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification

Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification

et font l'objet du présent certificat enregistré par SQI sous le N°

DTI / 0710-113

* Les conditions de maintien de la certification sont définies au chapitre 8.4 de la norme ISO/CEI 17024:2003. Ce certificat n'a aucune valeur intrinsèque. La validité (noté sur ce certificat) est consultable sur le site internet de S Q I à l'adresse <http://www.sqi-online.com>. Elle est matérialisée par la présence de ces caractéristiques certifiées.

Le Directeur de S Q I


Eric LEROY

La personne certifiée,


DAVID CLAVREUL



SOCOTEC QUALIFICATION INTERNATIONALE S.A.S au capital de 40 000 € - R.C.S. VERSAILLES 490 804 309
Siège social : les Quadrants - 3 avenue du Centre - Guyancourt - 78182 Saint-Quentin en Yvelines Cedex
e-mail : sqi@socotec.fr - Site internet : www.sqi-online.com

CFN FORM 001_V2_1